

Soutenir les jeunes en souffrance psychique

Addictions, risques
suicidaires, troubles des conduites
alimentaires, émergence des
pathologies psychiatriques,
psycho-traumatismes...

APPEL À
PROJETS
2023

DATE LIMITE DE
RÉCEPTION DES
DOSSIERS DE
CANDIDATURE :
15 MARS 2023

Contexte

L'adolescence se caractérise par une période d'opportunités mais aussi de vulnérabilités particulières accrues par des inégalités économiques, sociales ou territoriales qui n'épargnent pas les jeunes. Ces vulnérabilités peuvent entraîner une détresse propice aux conduites à risque et à l'émergence de différents troubles psychiques, plus ou moins graves. En outre, les premiers symptômes des troubles psychiatriques chroniques surviennent souvent à l'adolescence ou à l'entrée dans la vie adulte. Le repérage précoce de ces différents troubles est un enjeu majeur car il est un facteur déterminant pour l'efficacité de la prise en soins des patients et de leurs familles.

À ce contexte de fragilité propre à l'adolescence, s'ajoute l'impact des effets de l'épidémie de Covid-19 sur la santé mentale des jeunes. Pour certains d'entre eux, le confinement et ses conséquences ont pu être des révélateurs ou **des accélérateurs d'une grande souffrance psychologique** : stress et angoisse liés à la peur de la contamination auxquels sont venus s'ajouter les tensions familiales,

l'isolement social, la rupture de prise en charge et d'accès aux dispositifs de droit commun ou encore l'exacerbation du sentiment de solitude.

À la suite des confinements successifs et de l'installation dans le temps de cette crise sanitaire, certains signaux de dégradation de leur santé mentale, tels que la démotivation, le décrochage scolaire, le repli, le refus scolaire anxieux, ont été constatés par des professionnels de l'Education nationale, des pédiatres, pédopsychiatres et de nombreux parents. Le système de surveillance de Santé publique France a confirmé ces signaux à l'échelle nationale, avec une aggravation de la situation début 2021.

D'une manière générale, ces données montrent, depuis début 2021, **une augmentation des passages aux urgences pour gestes suicidaires, idées suicidaires et troubles de l'humeur chez les 11-17 ans**. Les enfants de 11-14 ans sont les plus impactés. Fin 2021 et début janvier 2022, les passages pour troubles de l'humeur tendent à retrouver des niveaux comparables à ceux des années antérieures contrairement aux passages pour idées et gestes suicidaires qui restent à des niveaux nettement supérieurs.

Par ailleurs, si le confinement a entraîné une baisse des consommations de substances psychoactives pour un grand nombre de personnes, dont les jeunes (Étude TREND, OFDT), l'utilisation des écrans s'est amplifiée, comme le confirme une étude en ligne réalisée par Harris Interactive pour l'association Assurance Prévention/IRMES avant et après le confinement. Or **l'usage excessif des nouvelles technologies** (jeux vidéo, internet...) peut entraîner un comportement addictif chez les jeunes avec des conséquences sur leur santé physique et psychique, leur vie sociale et affective.

Repérer, diagnostiquer et orienter rapidement vers des professionnels qualifiés ces jeunes qui le plus souvent n'expriment aucune demande spontanée, permet de prévenir des crises aux conséquences parfois dramatiques et d'accompagner des situations avant qu'elles ne s'enkystent et se chronicisent. **Intégrer des dispositifs de soins adaptés** qui tiennent compte des besoins des jeunes et qui associent leurs proches dans le cadre d'une alliance avec les professionnels de soin, permet de renforcer l'adhésion des jeunes, de limiter les effets délétères de la maladie et de favoriser leur guérison et/ou leur autonomisation.

Depuis plusieurs années, la Fondation de France aide à mettre en œuvre les conditions d'une plus grande réactivité et d'une accroche thérapeutique plus efficace en direction des jeunes en souffrance psychique (TCA, addictions, risques suicidaires, premiers épisodes de crise psychotique, traumas...).

Elle souhaite en 2023 poursuivre son action, en intensifiant **son soutien au repérage et à l'orientation précoces, à l'accès et au maintien dans les parcours de soins.**

Objectifs et thématiques

L'objectif de cet appel à projets est de financer des initiatives visant à :

- renforcer le repérage précoce des jeunes présentant des souffrances psychiques et/ou l'émergence de troubles psychiatriques par une approche globale
- faciliter l'accès ou l'adhésion des jeunes aux parcours de soins¹ en renforçant le maillage territorial par le développement de dynamiques partenariales intersectorielles
- encourager des actions de soutien aux professionnels (santé, social, éducatif...) en charge d'accompagner les jeunes et promouvoir des actions incluant leur entourage (parents, fratries, proches, ...)

La Fondation de France soutient à travers cet appel à projets le **démarrage d'actions** relevant de l'innovation dans le sens innovation de « rupture » : expérimentation, évaluation, et validation menant à une transformation, une modification de pratiques, de nouvelles méthodes d'interventions, ou nouveaux outils.

Concernant les structures hospitalières, celles-ci doivent impérativement inscrire leur action dans le domaine expérimental et en aucun cas en lien avec le fonctionnement habituel de la structure ou relevant de ses missions de droit commun. Par ailleurs, il sera demandé une lettre d'engagement justifiant l'adhésion et l'implication (opérationnelle et/ou financière) de la direction de la structure hospitalière où l'action est mise en œuvre.

Les projets portés par des institutions ne relevant pas des soins **devront obligatoirement présenter une articulation solide avec le secteur spécialisé** (par exemple, des consultations psychothérapeutiques au cœur d'institutions socio-éducatives), et s'inscrire impérativement dans des **dispositifs de soins formalisés**.

Les projets peuvent couvrir une ou plusieurs des problématiques suivantes :

- les addictions avec ou sans substance (alcool, cannabis, jeux vidéo, écrans...)
- les risques suicidaires
- les TCA (anorexie, boulimie, hyperphagie...)
- des troubles psychiatriques émergents (schizophrénie, troubles bipolaires...)
- d'autres problématiques psychopathologiques et d'autres situations de mal-être (dépression, troubles anxieux, comportements violents, psycho-traumatismes...)

Les thématiques suivantes sont exclues de l'appel à projets :

- les problématiques relevant exclusivement de la santé somatique
- les conduites sexuelles à risque (contraception, IST/VIH)
- l'hygiène alimentaire et l'obésité

Les bénéficiaires visés par cet appel à projets

Les jeunes âgés de 12 à 25 ans.

L'entourage de ces jeunes : parents, fratries, enfants, ou proches occupant une place déterminante dans l'étagage affectif des jeunes.

Les professionnels des structures accueillant des jeunes en difficulté (voir ci-dessous, *Qui peut répondre*).

Seront considérés comme prioritaires les projets prenant en charge des publics en situation de grande vulnérabilité : Aide Sociale et Protection de l'Enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse, jeunes en situation d'exil et/ou en situation de rue.

¹Selon la définition du Ministère de la Santé, le parcours de soins s'entend comme « la trajectoire globale des patients et usagers dans leur territoire de santé (...). Il nécessite l'action coordonnée des acteurs de la prévention, du sanitaire, du médico-social et du social ».

Les initiatives concernées

La Fondation de France souhaite aider des projets apportant une réponse nouvelle et/ou pouvant être inspirants pour le développement d'autres initiatives, et qui visent notamment :

- **Le renforcement des compétences des professionnels et leur soutien :**

- **les professionnels en lien avec les jeunes** (formation des intervenants non –sanitaires amélioration des capacités de repérage, d'orientation vers les soins et de suivi)

- **les professionnels de santé** (expérimentation de nouvelles approches, supervision, échange de pratiques...).

- **La création ou la consolidation de partenariats ou de réseaux :**

- le renforcement de la coordination des acteurs
- la création ou consolidation de réseaux de soins dédiés aux TCA ou aux conduites suicidaires...

- **La création ou la consolidation d'équipes mobiles :**

- équipes mobiles mixtes, co-pilotées par des professionnels de l'éducation ou du social et une équipe de soin pour aller vers les jeunes les plus en difficulté

- équipes mobiles portées par des professionnels hospitaliers pour étendre et favoriser l'accès rapide aux soins.

- **L'accompagnement et le suivi du parcours de soins :**

- accompagnement thérapeutique de jeunes inscrits dans un parcours de soin

- dispositifs permettant de faciliter le parcours de soins et le suivi post-hospitalier des jeunes.

- **Le renforcement du rôle de l'entourage :**

- consultations familiales, développement de compétences psycho-sociales ou parentales.

- **Le soutien à la transition numérique :**

- développement de solutions permettant de faciliter le repérage, l'accès aux soins mais aussi le suivi clinique des patients.

- **La mise en place ou le développement de lieux ouverts** accueillant un public « jeunes » confronté à des problématiques de souffrances psychiques

Qui peut répondre ?

Ces projets pourront être portés par :

- **les associations/structures accueillant des jeunes en difficulté** (missions locales, centres éducatifs fermés, maisons d'enfant à caractère social, maisons des adolescents, centres sociaux, PAEJ, établissements scolaires, centre de prévention spécialisé, etc.), à la condition impérative de l'existence d'un **partenariat avec des structures de soins**, pour développer des passerelles vers les soins ou des dispositifs de maintien dans les soins

- les associations d'aide aux usagers et aux familles

- les services hospitaliers publics ou privés à but non lucratif qui accueillent des jeunes

- les centres de soins en addictologie, les consultations jeunes consommateurs

Les porteurs de projets doivent impérativement justifier d'un minimum de 2 ans d'expérience auprès du public concerné et d'une implantation du projet sur le territoire national : métropole et DROM-COM.

Les structures bénéficiant déjà d'un financement de la Fondation de France sur ce programme au-delà de 2022 ne peuvent pas déposer de demande en 2023.

Les modalités de soutien

Durée : De 1 à 3 ans selon les besoins.

Budget : la subvention attribuée pourra financer l'ensemble de frais liés au démarrage de l'expérimentation (frais de fonctionnement compris).

Le budget doit être détaillé de façon à évaluer la corrélation avec les actions à mettre en œuvre.

Les co-financements acquis ou en cours de demande sont à notifier distinctement dans le plan de financement.

Les fonds propres ne sont pas à considérer comme des co-financements et sont à notifier de façon distincte dans le plan de financement.

Pour les projets de plus de 50 000 €, la partie évaluation du projet doit être intégrée au budget de façon distincte.

Un plafond de 150 000 € est fixé aux demandes de financement. Toute demande excédant ce montant ne sera pas éligible et ne sera pas instruite.

Le soutien attribué par la Fondation de France ne peut dépasser **80 % de la totalité du budget** du projet (fonds propres et/ou co-financement acceptés).

Critères de sélection

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

- La **capacité d'identification et la connaissance des bénéficiaires** ciblés et de leurs besoins

- Le contexte local, faisant clairement état des besoins identifiés mais aussi des ressources existantes pour les jeunes sur le territoire ciblé

- La qualité et le degré de formalisation des **partenariats** proposés avec les structures de soins, notamment pour les projets visant à favoriser l'accès des jeunes aux soins

- La faisabilité du projet (file active, capacité d'accueil, temps nécessaire aux ressources humaines pour développer l'action)

- La qualité de mise en œuvre d'une évaluation des effets des actions sur les jeunes

- Les cofinancements et gages de pérennité du projet

- La dimension éco-responsable du projet (location plutôt qu'achat de véhicule - hybride de préférence...)

Ne seront pas retenues les demandes concernant :

- les charges récurrentes ou activités habituelles des structures (équipement mobilier compris)
- l'organisation de manifestations ou autres actions ponctuelles
- les actions de prévention, sensibilisation ou information généralistes
- les projets visant les jeunes en général, et pas spécifiquement les jeunes en souffrance psychique
- les projets d'accès aux soins n'étant pas mis en œuvre en partenariat avec une structure de soins
- les projets présentés par des prestataires extérieurs et non par les interlocuteurs directs et habituels des familles ou des jeunes (par exemple, un projet de formation doit être porté par la structure formée et non par le prestataire)
- les initiatives déjà réalisées
- le financement du remplacement des personnes en formation, ou des salaires des personnels pendant la formation
- les projets de formation sans dynamique d'équipe (formations isolées)

Comment répondre ?

Attention, les candidatures se font uniquement **en ligne** au plus tard le **15 mars 2023** avant 17h.

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets Santé des Jeunes sur le site de la Fondation de France **fondationdefrance.org** (rubrique *Trouver un Financement => Santé des Jeunes*).

Nous vous recommandons vivement de créer votre profil très rapidement et d'anticiper au maximum l'enregistrement des renseignements administratifs liés à votre structure.

Il vous sera alors possible d'accéder à tout moment au contenu de votre dossier de demande de subvention et de ne le transmettre qu'une fois sa rédaction achevée.

Pour toute information sur les critères et le processus de sélection, vous pouvez contacter :

Tél. : 01 85 53 13 66, projets@fdf.org

Si votre projet est retenu, une phase d'instruction sera menée à compter d'avril en vue du comité final prévu en juillet. L'annonce des projets subventionnés se fera au cours de l'été 2023 par courrier et par mail. Il vous est donc demandé de renseigner une adresse mail valide lors de la rédaction de votre dossier.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN



Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration, des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.

COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT



Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Elle est destinée à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques dans le domaine de la protection de l'environnement.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Notre contribution aux Objectifs de développement durable

Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par

l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France.

Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue.

Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique Nous connaître / ODD : nos engagements.